

Notre concours d'abonnés au "Conteur"

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **83 (1956)**

Heft 1

PDF erstellt am: **01.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-229894>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE CONSEIL DES PATOISANTS ROMANDS

— a nommé collaborateurs de Radio-Lausanne pour les émissions de patois, MM. Henri Clément (canton de Fribourg), Oscar Pasche (canton de Vaud), Simon Vatré (Jura bernois), Joseph Gaspoz et Adolphe Défago (canton du Valais);

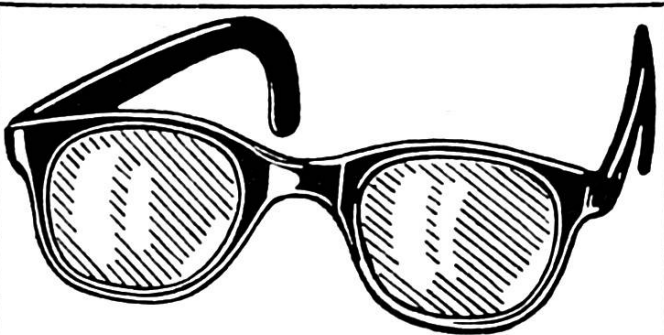
— a décidé la dissolution de la commission chargée de la liquidation du dernier concours des patoisants (formée de MM. Blanc, Decollogny et Pasche);

— a décidé de remettre tous les travaux du dernier concours des patoisants à la commission présidée par M. Decollogny (Parc de Valency 11, Lausanne): c'est à ce dernier que devront s'adresser les auteurs désirant avoir provisoirement en main leurs manuscrits pour utilisation.

Question inopportune !

— Dites-moi, Joseph, « imbécile », ça s'écrit-il avec deux « l » ?

— Tiens, Madame écrit à Monsieur !



TREUTHARDT

LAUSANNE

Rue St-Pierre 1 (arcades Cinéma Atlantic)

EXÉCUTION SOIGNÉE DES
ORDONNANCES MÉDICALES

Notre concours d'abonnés au «Conteur»

Chers amis du Conteur,

Pour que notre chère Revue progresse, il importe que tous participent à notre « Concours » doté de 115 francs de prix.

On attend donc votre carte postale conformément au règlement ci-dessous :

Règlement

1. Le « Concours d'abonnés » du *Conteur* est ouvert à tous : abonnés et lecteurs.
2. Chaque concurrent devra nous faire tenir, sur simple carte postale, adressée avec la mention : « Concours d'abonnés » à l'Administration du *Conteur* : Imprimerie J. Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne, le nombre d'abonnés recrutés avec leurs noms, prénoms et adresses exacts, ainsi que son nom.
3. A partir du 15 janvier 1956, le *Conteur* publiera, chaque mois, un « tableau d'honneur » des concurrents, tableau portant mention du nombre d'abonnés faits par chacun d'eux (ne comptant comme abonné, bien entendu, que ceux qui auront effectué leur versement par mandat postal, soit Fr. 6.50 pour 12 numéros, au compte de chèque postal II. 131 39, Lausanne).
4. Le « Concours d'abonnés » du *Conteur* durera jusqu'au 30 juin 1956 inclus. En juillet, le 15, aura lieu la publication des noms des lauréats et leur rang.

Prix

Six prix principaux sont prévus, offerts par le « Conseil des patoisants romands » :

1^{er} prix : Fr. 50.— en espèces,

2^e prix : Fr. 25.— en espèces.

3^e, 4^e, 5^e et 6^e prix : Fr. 10.— sous forme de billets de la Loterie romande.

D'autres prix seront décernés sous forme d'abonnements transmissibles au *Conteur* ou de livres.

Tous les abonnements nouveaux partiront du 15 janvier 1956 au 15 décembre 1956. *L'Administration.*

1^{er} tableau d'honneur

*Du 15 décembre 1955
au 10 janvier 1956*

1^{er} Joseph Gaspoz, Sion, 5 abonnés
(payés)

P.-S. Le président des patoisants valaisans prend nettement la tête avec cinq abonnés, et nous croyons savoir qu'il n'en restera pas là.

D'autres concurrents sont en piste, mais on attend le versement de leurs abonnés.

Chers amis du *Conteur*, en avant !

N'oubliez pas de mentionner dans vos envois d'adresses :

« Concours d'abonnés ».

rms.

Résultats du concours de décembre

Sur 60 concurrents, plus de la moitié ont donné dans le petit piège qui leur était tendu...

A la définition : « Celui à qui on demande une pièce », ils ont répondu « Loueur » au lieu du mot « Logeur » que comportait la grille originale.

Un loueur peut aussi bien louer des voi-

tures. Il peut aussi être un « louangeur ». Tandis que le « logeur » est un spécialiste de la location de chambres garnies. C'est à lui que l'on demande une pièce !

Cher M. Strickler, il se peut qu'un « veuf » devienne « muet » sous le coup de son grand deuil... C'est alors un sujet privé du... verbe de sa défunte épouse...

« Qui a perdu ses effets » est nu ou nue. La « mue » est la perte de sa peau, de ses poils ou de ses plumes !

Merci à tous les motscroisistes pour leurs vœux et leurs encouragements. Merci du fond du cœur à tous ceux qui furent en pensée avec la famille Bron lors du grand deuil qui l'a frappée. Merci.

Voici la liste des lauréats après tirage au sort :

M. Oscar Duflon, Lausanne.
Mme P. Cottier-Jaquier, Corseaux/Vervey.
Mme C. Laffely, Montreux.
M. Ed. Fazan, Lausanne.
Mme Louis Pidoux, St-Légier.
M. Henri Quendoz, Lausanne.
Mme Edm. Guinand, Neuchâtel.
Mme H. Coinchon, Avenches.
M. Paul Delacrausaz, Lausanne.
Mme J. Klunge, Clarens.
M. Fr. Aubry, Sommentier (Fribourg).
Mme Marguerite Cherix, Pully.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 31 janvier 1956, une « grille » conforme à la « grille originale », à l'Imprimerie J. Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne. *rms.*

J. DIEMAND S. A.
INSTALLATIONS SANITAIRES
LAUSANNE
Tél. 22 84 91

Acheteurs

de monnaies
médailles
vieil or
vieil argent
pierres précieuses

PERRENOUD & Cie
Horlogers - Bijoutiers - Orfèvres
Rue Pépinet 1 LAUSANNE